

Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Catherine Labouchère intitulé : « incivilités et sécurité à Gland : bilan et perspectives ».

Position de la Commission.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de Mme Labouchère, postulante, de Mme Myriam Grandjean et de MM. Yves Clerc, Patrick Uebelhart, membres ainsi que de M. Marcel Brauch, 1^{er} membre s'est réunie à Montoly le mercredi 18 septembre à 18h00.

M. Marcel Brauch était absent.

La Commission remercie M. Gérald Cretegny, Syndic, ainsi que M. Michael Rohrer, Municipal, de leur présence et pour avoir, dans un échange ouvert, répondu à ses questions.

Le dialogue a permis de comprendre certains mécanismes et blocages liés aux fonctionnement des institutions, de prendre à sa juste mesure l'inadéquation du code pénal actuel, les insuffisances de la chaîne pénale et des moyens policiers alors même que le compte « police » fait état de charge pour plus de Frs 3 millions en 2012 pour notre ville.

L'échange a aussi démontré une prise de conscience de la Municipalité, une volonté d'agir mais encore trop peu de moyens d'action et surtout un manque de vision quant à l'avenir. Surtout, son plan d'action compte essentiellement sur la mise en œuvre de la réforme policière vaudoise alors que la population attend, en premier, des décisions et des actions immédiates des Autorités communales pour juguler les problèmes récurrents actuels

Notre ville grandit, sa population augmente mais aussi ses besoins et son impact sur son environnement immédiat. Nous sommes confrontés à des délinquances nouvelles liées également à l'attractivité de notre région et à la proximité des frontières. Les activités festives et nocturnes, souvent liées à la consommation d'alcool et autres stupéfiants, entraînent de nouveaux problèmes et des déprédations qui n'avaient que peu touché notre ville jusqu'alors. Le sentiment de sécurité lié à la route n'est pas très bon et reflète les nuisances liées à la circulation.

Certaines villes tentent aujourd'hui de remédier (avec peine et par de très coûteux moyens) à ces problèmes car elles ne les avaient pas anticipés. Gland a encore la chance de pouvoir tenir compte de ces vécus et de ces constats pour mener une politique proactive en matière de prévention et de sécurité afin de ne pas connaître les mêmes dérives.

Suite à cet échange, la commission à l'unanimité des membres présents demande le renvoi de la réponse pour complément d'étude à la Municipalité.

En effet, dans sa réponse la Municipalité dresse effectivement un bilan et des constats de la situation mais n'apporte que peu de pistes et de perspectives concrètes pour lutter contre les incivilités et délits recensés sur le terrain.

Pour appréhender la problématique,

- nous disposons désormais, entre autres, des statistiques de la criminalité qui fait état des délits répertoriés et du diagnostic local de sécurité qui recense les attentes et craintes prioritaires de la population.
- nous connaissons également les moyens et les acteurs engagés dans le domaine de la prévention et de la sécurité dans le cadre de notre ville.
- nous savons quels sont les endroits de notre ville touchés par des incivilités, des déprédations et un non respect de l'ordre public et souvent à quels moments de la semaine ces actes sont perpétrés. De plus, leurs auteurs sont, pour la plupart, connus de la Municipalité ou des instances judiciaires et ne représentent que quelques dizaines d'individus par rapport à notre population.

La Commission a relevé qu'il manquait à ces trois constats et axes d'analyse, un quatrième, plus pragmatique, basé sur **des actions concrètes visibles** par le citoyen afin de faire baisser le sentiment d'incompréhension et d'insécurité de la population. La pose dernièrement d'un radar préventif est un exemple montrant que la Municipalité répond à une des préoccupations de la population.

Une cinquième mesure axée sur **la communication de la Municipalité** concernant l'anticipation des problèmes, les actions entreprises et leurs résultats serait aussi ressenti positivement. Cette politique de communication serait ainsi un facteur rassurant pour tous ceux qui ne voient que les dégâts commis au patrimoine public ou les infractions au code de la route sans jamais connaître, de manière générale, les mesures et sanctions prises à l'encontre de leurs auteurs, ce qui pourrait engendrer un faux sentiment d'impunité (exemple de communication sur l'autoroute : « à ce jour XX permis retirés »).

La Municipalité explicite certes **son plan d'action** dans sa réponse au postulat. Mais celui-ci ne débouche que sur peu de pistes mesurables propres à rassurer objectivement la population.

Elle précise que **l'intensification de la présence de différents intervenants** permettrait de développer le sentiment de sécurité mais reconnaît, en même temps, que « plus de policiers c'est pas pour demain ». Pourtant et malgré les sommes importantes investies dans ce domaine, la réalité du terrain montre que l'effectif de gendarmerie pour couvrir une région comme la nôtre, dans le contexte actuel, est insuffisant et ne permet pas d'assurer une présence, même ciblée, qui permettrait d'augmenter les contrôles, de faire diminuer les incivilités et de rassurer la population. Surtout la nuit où le nombre de patrouilles est limité. De plus, selon les informations reçues, même les agents de sécurité (opérationnels de jour uniquement), ne peuvent intervenir, en raison de leur statut, que de manière très limitée en cas de constat d'infraction et doivent comme, pour les sociétés privées de sécurité faire appel à la gendarmerie selon la nature des faits ou des délits.

Le concept Police Population renforce et responsabilise certes le rôle citoyen. Malheureusement, les informations reçues ne relaient que les délits recensés (ce qui peut accroître le sentiment d'insécurité) sans pouvoir, de manière même anonyme, informer, ou que très rarement, des aboutissements des enquêtes.

La lutte contre le littering, bien que restreinte aux seuls déchets sur la voie publique, est une bonne approche mais devrait être étendue aux tags et autres déprédations. Cette mesure reste pour l'instant, comme la pose de caméras, au stade de la réflexion. Le radar préventif a le mérite de miser sur la sensibilisation des automobilistes mais il faudrait aussi que cette action débouche, à un autre stade, sur des sanctions pour changer certains comportements (seulement 6 contrôles en 2012 selon rapport de gestion).

Plus que le sentiment d'insécurité, c'est le sentiment d'impuissance contre les incivilités **répétées** (tags, tapage nocturne, dégâts au patrimoine) et d'impunité pour les auteurs de délits (poser plainte sert-il encore à quelque chose?) qui doit être pris en considération aujourd'hui. Ce sentiment, même s'il n'est pas toujours justifié, remet en cause la crédibilité des Autorités, déresponsabilise les habitants, limite le devoir citoyen et peut dans certains cas engendrer des dérives judiciaires de particuliers en réaction à l'absence de réponses des forces de l'ordre et du politique.

A la demande de la Municipalité, la Commission émet quelques pistes permettant de mieux cibler des actions concrètes :

- Travailler de concert avec les autres communes et le canton pour coordonner les forces à disposition afin de les rendre plus efficaces, d'autant plus si les moyens sont limités.
- Organiser avec le Préfet, selon son mandat, un conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS) selon document joint.
- Poursuivre et développer des partenariats avec les CFF, notamment pour les retours des trains de nuit ou les incivilités à la gare.
- Favoriser la prévention mais ne pas lésiner sur les sanctions ou autres actions coercitives.
- Agir rapidement et de concert en cas de « vagues » d'incivilités ou de cambriolages en mettant (ou exigeant) plus de moyens ciblés et ponctuels.
- Renforcer la présence de la police de proximité et de la gendarmerie, en priorité, dans les lieux « chauds » et aux moments qui recensent le plus d'incivilités afin qu'aucune zone de non-droit et qu'aucun sentiment d'impunité puissent se développer.
- Sanctionner fortement les commerces locaux qui vendraient de l'alcool aux mineurs et ceux dont les activités seraient source de nuisances répétées.
- Avoir, d'entente avec le Canton et, comme promis, plus de moyens lorsque notre ville met à disposition un lieu d'accueil pour requérants puisque, selon le rapport de gestion 2012, la plupart des appréhensions/arrestations effectuées par la gendarmerie sur notre commune, y compris pour des questions de stupéfiants, concernaient des requérants d'asile.
- Employer toutes les sanctions administratives possibles, y compris les travaux d'intérêt général.
- Informer les Directions d'école et le Conseil d'Etablissement des plans d'action de la Municipalité dans ce domaine. Travailler avec les sociétés locales, communautaires et multiculturelles dans le cadre d'une prévention coordonnée.
- Responsabiliser les parents dans leur rôle éducatif, voire les aider en les mettant en contact avec d'autres structures éducatives (AEMO, MATAS, SPJ ...), ou les sanctionner en cas de récidive (il n'est pas rare que la gendarmerie arrête des mineurs à 02h00) en organisant des ateliers pour leur rappeler leurs devoirs. Dans le même but, ne pas hésiter à convoquer enfants et parents en séance de

Municipalité même pour des délits ou des incivilités peu graves sur la voie publique.

- Communiquer au Conseil les résultats chiffrés des actions entreprises (nombre de contrôle, sanctions, ...) afin que les Conseillers (ou la presse) puissent relayer ces informations.
- Promouvoir la médiation et faire appel, selon les situations, au médiateur de la police cantonale, **l'adjutant Michel Riesen**.

En conclusion, c'est en intervenant rapidement, même pour de petits délits ou des incivilités que l'on évitera à notre ville de devoir faire face, comme d'autres, à des problèmes encore plus graves et difficilement réversibles.

La sécurité est le rôle des Autorités. Au-delà des constats, c'est à la Municipalité de donner le ton et la vision de ce qui doit être entrepris pour maintenir la qualité de vie et la tranquillité au sein de notre ville. En veillant à tous ces paramètres et à d'autres à construire ensemble, avec tous les intervenants dans leurs compétences respectives, cet objectif est réaliste et atteignable pour le futur.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission renvoie la réponse reçue au postulat de Mme Labouchère pour un complément d'étude de la part de la Municipalité.

Fait à Gland, le 23 septembre 2013

Pour la Commission

Mme Catherine Labouchère, postulante



Mme Myriam Grandjean, membre

M. Marcel Brauch, 1^{er} membre

M. Yves Clerc, membre

M. Patrick Uebelhart, membre et rapporteur

